

Compte-rendu de la commission Cap Rural N° 11 Centre socio-culturel – 03 800 Gannat

Le 12 décembre 2018

La commission Cap Rural s'est réunie le 12 décembre 2018, dans les locaux du centre socio-culturel de Gannat, sous la présidence de Maurice CHALAYER, directeur de l'EPLFPA de Valence « Le Valentin » (en l'absence de Claude AURIAS).

Membres présents :

Maurice Chalayer

Nadia Liszewski
Agnès Mabilon
Matthieu Rousset

Nicolas Bernard

Claude Janin
Jean Leterme (en webconférence)
Véronique Pouzadoux (maire de Gannat et vice-présidente du département de l'Allier)
Laurent Rieutort (en webconférence)
Anne Roussat

Jean-Philippe Jamot
Anne Carton
Patrick Grimault

Membres excusés :

Claude Aurias, co-président de la commission
Djamilia Bazoge
Georges Bernat
Maud Bretones
Isabelle Brun
Jean-Pierre Cardi
Jacques Deplace
Katia Hergott
Augustin Guendouz
Véronique Rousselle
Anne Verrier-Bébert

Maurice Chalayer accueille les membres de la commission et présente la liste des excusés. Il donne la parole à Véronique Pouzadoux, maire de Gannat et vice-présidente du département de l'Allier qui accueille à son tour la commission Cap Rural.

1) Approbation du compte-rendu de la commission N° 10 du 28 mars 2018

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Extension de Cap Rural à l'Auvergne

Cf. diaporama (diapos 3 à 5 commentées en séance).

Plusieurs observations sont faites par les membres de la commission :

- Sur le nombre de structures repérées en Auvergne (186) par rapport à Rhône-Alpes, le chiffre semble correspondre au ratio de la population Auvergne et Rhône-Alpes.
- Cap Rural devrait retisser au mieux les « liens oubliés » entre les acteurs du développement rural, liens qui étaient permis par l'action de l'ARDTA.
- Pour Jean Leterme, deux sujets sont importants :
 - o L'ingénierie de développement qui doit être mieux identifiée (les territoires en manque et les territoires en « excès »)
 - o La nécessité pour Cap Rural de porter les enjeux et les propositions des territoires ruraux dans les prochaines discussions sur les politiques européennes (PAC 2020), nationales et régionales (voir priorité 6 du rapport d'orientation).
- Sur les agents, Anne Roussat estime que la formation est recherchée dans d'autres structures, et que c'est le besoin d'échanges et de réflexions partagées qui sont les plus désirés. Les élus attendent des agents de développement une impulsion à l'innovation et à l'expérimentation.

3) Nouvelle mission Agri-agro et territoires

Les membres de la commission prennent acte de la nouvelle mission agri-agro et territoires (Cf. diaporama : diapos 6 et 7 commentées en séance). Cette nouvelle mission a pour objectif d'amplifier l'action et l'expertise de Cap Rural dans le champ de l'agriculture en liens avec les territoires, sur l'ensemble du territoire régional. Cette mission est portée par Virginie Sallard (qui succède à Joris Mathé) et qui est basée dans l'antenne Cap Rural de Clermont-Ferrand (DRAAF site de Marmilhat).

Cette mission doit aussi s'appuyer sur le réseau des EPLEFPA qui constituent des acteurs importants de cette thématique. Elle devra aussi proposer des ateliers de préparation PAC post 2020 pour être force de propositions sur ce sujet.

4) Rapport d'orientation 2019

Le rapport d'orientation 2019 est présenté aux membres de la commission. Des priorités complémentaires sont proposées et intégrées au rapport d'orientation (cf. priorités 1 et 6 de la version post commission).

L'attention doit être aussi portée sur les effets du changement climatique, les transitions, la précarité énergétique.

Il convient également de s'impliquer dans la préparation de la PAC post 2020, sur les parties notamment agri-agro et territoires et réseau rural, utiliser l'expérience de Cap Rural pour écrire un texte sur « l'intérêt pour les territoires de disposer d'un réseau rural ».

Travailler sur le fond, porter la voix des territoires ruraux, 2019 est l'année de mobilisation sur cet enjeu.

Sur les actions phares et l'offre de service 2019

- Enquête agents 2019 (objectifs : qualifier l'ingénierie et en parler)
Il apparaît que c'est l'ingénierie d'émergence qui est la moins prise en compte aujourd'hui dans les politiques publiques et les organisations, alors qu'elle est difficilement externalisable et qu'elle demande une action dans la durée. La question de l'ingénierie d'aménagement est évoquée, avec la montée en puissance d'agences départementales.

- Offre de services : valoriser encore et toujours les expériences LEADER et renforcer les partenariats avec Europe Direct sur l'information sur le FEADER.

Moyens financiers et humains, cotisations

La proposition de modification et de simplification des cotisations est validée par la commission.

Le budget 2019 proposé aux financeurs devra prendre en compte la création du deuxième poste sur l'antenne de Clermont-Ferrand. La DRAAF confirme sa capacité à cofinancer celui-ci, dans le cadre d'un engagement pluri annuel.

Evolution de la gouvernance de la commission

A l'unanimité, les membres présents se prononcent pour le maintien de la commission comme instance d'orientation et de représentation de Cap Rural. Néanmoins, il convient de l'élargir géographiquement et de la renforcer. Pour donner plus de légitimité aux membres, il serait souhaitable de demander aux différents collègues (pour lesquels cela est possible) de désigner un représentant (exemple un représentant des conseils départementaux pour les 12 présents en région, un représentant de la chambre régionale d'agriculture...).

Certains collègues n'étant pas structurés (ex. celui des agents de développement), il pourrait être fait appel à manifestation d'intérêt. Des propositions seront faites par Anne Carton et Patrick Grimault pour la prochaine commission.

5) Choix du thème d'Innov'Rural 2019

Sur la base de la proposition des quatre sujets issus des réflexions de l'équipe de Cap Rural (cf. annexe du rapport d'orientation), les membres de la commission se prononcent pour le sujet des communs, dans le cadre de la transition.

6) Questions diverses

- **La prochaine commission Cap Rural se tiendra le mercredi 10 avril 2019 à 14h30** (lieu à préciser).

Maurice Chalayer